

**Objet :****RECHERCHE D'UN PRESTATAIRE : Transport des élèves des écoles du 1^{er} degré du Quercy Caussadais au Centre aquatique intercommunal Quercy'O****DECISION n° 20230723**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

Vu la délibération n° 2022-13 du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2022 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président de la CCQC

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée et qui peuvent donc être passés sans formalités préalables ou selon une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE**D'accepter l'offre de :****VOYAGES DU BAS QUERCY
59 Avenue Edouard Herriot – BP 45
82300 CAUSSADE****Tél : 05 63 65 09 18****regis-vbq@orange.fr****N° Siret : 330 296 666 00069****Pour un montant total HT de 18 560€ et 20 416€TTC pour l'année scolaire 2018-2019**Pour les reconductions, le prestataire appliquera l'article 9 du CCP : révision des prixDurée du marché : article 13 du CCP : Le marché prendra effet à compter de sa notification et a pour date prévisionnelle de commencement le **4 septembre 2023**

La durée du marché (c'est-à-dire la période pendant laquelle pourront être passés des bons de commande) est de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse à compter de sa notification.

Fait à Caussade le 17/07/2023

Le Président de la Communauté de Communes
Guy ROUZIES